

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT DE LA MARTINIQUE

STMS – U - ACT

Jury d'examen de la Martinique

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Joindre obligatoirement une enveloppe libellée à vos coordonnées et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi normal d'un poids de 20 g. et compléter le cadre 1 ci-dessous.

A défaut, cet accusé réception ne vous serait pas retourné.

CADRE 1

(à compléter par le candidat)

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à l'examen en vue d'obtenir l'attestation de capacité :  
(cochez obligatoirement une seule des cases ci-dessous)

- Transport lourd de Marchandises     Transport lourd Voyageurs     Commissionnaire de transport  
 Marchandises, adaptée à Mayotte     Voyageurs, adaptée outre-mer

concernant :

M., Mme, Mlle (\*) - NOM : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

(\*) rayez les mentions inutiles

CADRE 2

(réservé à l'administration)

1) Votre dossier d'inscription en vue de présenter les épreuves de l'examen d'attestation de capacité qui se tiendront le mercredi 02 octobre 2019

Complet

Votre candidature va donc être enregistrée. Votre lettre de convocation aux épreuves vous sera adressée un mois avant la date de l'examen.

Incomplet

Votre candidature ne pourra être enregistrée qu'à réception des documents cochés au verso de la présente lettre, à condition qu'ils soient déposés au secrétariat de la division des transports routiers ou adressés par voie postale (le cachet de la poste faisant foi), au plus tard le vendredi 03 août 2018

2) Il ressort de l'instruction de votre demande d'inscription que :

votre candidature n'est pas recevable pour le motif indiqué ci-dessous :

PJ :

Adresse postale pour l'envoi des courriers  
Service Transports, Mobilité et Sécurité  
Pointe de Jaham – 97233 Schoelcher  
de 8h00 à 12h00  
Tél : 05 96 59 59 85